

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_119 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS AVIS SUR L'OUVERTURE DES COMMERCE LE DIMANCHE EN 2026 À PARAY-LE- MONIAL

L'article L.3132-26 du Code du travail autorise le maire à supprimer jusqu'à douze jours de repos dominical hebdomadaire pour les commerce de détail situés sur sa commune, après avis du conseil municipal.

Lorsque ce nombre de dimanches excède cinq, la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite « Macron » dispose que cette décision doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour 2026, la commune de Paray-le-Monial a consulté l'association UCIA représentative des commerçants de la commune. A la suite de cette consultation, son conseil municipal a émis un avis favorable à l'ouverture des commerces pour les dimanches suivants :

- 1^{er} dimanche des Soldes en janvier 2026 : soldes d'hiver ;
- Dimanche 28 juin 2026 → Braderie dans les rues
- 1^{er} Dimanche des soldes en juillet 2026 → Soldes d'été
- Dimanche 29 novembre 2026 → Animations de fin d'année
- Dimanche 06 décembre 2026 → Animations de fin d'année
- Dimanche 13 décembre 2026 → Animations de fin d'année
- Dimanche 20 décembre 2026 → Animations de fin d'année
- Dimanche 27 décembre 2026 → Animations de fin d'année ;

Il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais d'émettre un avis sur cette proposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, notamment son article L.3132-26,

Vu la délibération n° 2025-057 en date du 16 juin 2025 du Conseil municipal de Paray-le-Monial,

Considérant que le maire d'une commune peut supprimer jusqu'à douze jours de repos dominical pour les commerces de détail situés sur celle-ci,

Considérant que cette décision est prise après conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre lorsque le nombre de ces dimanches supprimés excède cinq,

Considérant que la commune de Paray-le-Monial a émis un avis favorable pour la liste des dates proposées,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 13 octobre 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif du 15 octobre 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

**- D'émettre un avis favorable sur la proposition d'ouverture des commerces
pour les dimanches suivants en 2026 à Paray-le-Monial :**

- **1^{er} dimanche des Soldes en janvier 2026 : soldes d'hiver ;**
- **Dimanche 28 juin 2026 → Braderie dans les rues**
- **1^{er} Dimanche des soldes en juillet 2026 → Soldes d'été**
- **Dimanche 29 novembre 2026 → Animations de fin d'année**
- **Dimanche 06 décembre 2026 → Animations de fin d'année**
- **Dimanche 13 décembre 2026 → Animations de fin d'année**
- **Dimanche 20 décembre 2026 → Animations de fin d'année**
- **Dimanche 27 décembre 2026 → Animations de fin d'année**

**- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des
démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer
l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais